

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS  
VILLE DE WINDSOR**

**RÈGLEMENT N° 457-2022**  
Règlement sur les modalités de  
publication des avis publics de la Ville de  
Windsor

**MISE EN GARDE**

Cette version administrative a été préparée uniquement pour des fins de commodité administrative et n'a aucune valeur officielle. La version officielle du règlement et de chacune de ses modifications est disponible dans le livre officiel des règlements tenu par le Service du greffe de la Ville de Windsor.

**ATTENDU QU'** une municipalité peut, en vertu des articles 345.1 à 345.4 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), adopter un règlement pour déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

**ATTENDU QU'** un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 décembre 2022 et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance ;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le titre du présent règlement est : Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

**ARTICLE 2 : PORTÉE**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement applicable à la Ville de Windsor.

**ARTICLE 3 : PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET**

Les avis publics visés à l'article 2 seront, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés uniquement sur le site internet de la Ville de Windsor.

**ARTICLE 4 : DÉLAIS DE PUBLICATION**

Le délai de publication de ces avis publics devra respecter celui prescrit par les différentes lois ou règlements.

**ARTICLE 5 : AFFICHAGE**

Les avis publics seront également affichés à l'endroit prévu à cette fin à l'hôtel de ville.

**ARTICLE 6 : AVIS D'APPELS D'OFFRES**

Malgré l'article 3, les avis d'appel d'offres publics sont publiés au moyen du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou dans une publication spécialisée dans le domaine et vendue principalement au Québec.

**ARTICLE 7 : DISCRÉTION DE LA VILLE**

Malgré l'article 3, la Ville de Windsor peut, à sa discrétion, publier également dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité tout avis dont elle estime la publication en format papier requise, en plus de la publication sur le site internet de la Ville de Windsor.

Dans ce cas, la date de publication de l'avis sur le site Internet de la Ville de Windsor prévaut, le cas échéant, sur la date de publication dans le journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

**ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

---

Sylvie Bureau  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**SUIVI :**

Avis de motion :	5 décembre 2022
Dépôt du projet :	5 décembre 2022
Adoption :	19 décembre 2022
Avis public :	28 décembre 2022
Entrée en vigueur :	28 décembre 2022



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 457-2022**  
**MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement n° 457-2022 (*Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*).

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,  
Ce 28 décembre 2022

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor.

Cet avis public a également fait l'objet d'une parution dans le journal *L'Étincelle* en date du 28 décembre 2022 et d'une publication sur le site Internet de la Ville à cette même date.

Fait à Windsor,  
Ce 28 décembre 2022

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier, Ville de Windsor  
11 rue Saint-Georges, local 230, Windsor  
819 845-7888 (poste 128), [greffier@villedewindsor.qc.ca](mailto:greffier@villedewindsor.qc.ca)